

Les destinataires de la lettre de Jude

Nous savons, désormais, que l'Épître de Jude a d'abord été rédigée en hébreu¹. Cela nous renseigne, plus que tout autre indice ou référence, sur l'identité des destinataires de la lettre. Jude s'adresse à des Judéo-chrétiens, c'est-à-dire à des Juifs acquis au Christ Jésus.

De nombreux Juifs ont accueilli Jésus pour leur Messie et s'exercent à mettre en pratique Ses enseignements : on les appelle alors les « adeptes de la Voie », car Jésus leur a fait savoir qu'Il est « le chemin, la vérité et la vie »² ; ils ont foi en Sa résurrection et l'espèrent pour eux aussi à Sa suite. Pour distinguer ces Juifs des païens qui deviendront chrétiens, le vocabulaire s'est imposé de nommer les premiers « judéo-chrétiens » et les seconds simplement les « Chrétiens ». Tous n'en sont pas moins des chrétiens à nos yeux ; cependant, le nom « chrétien » viens du mot « Christ » qui, en grec, est la traduction de l'hébreu « Massiah » (Messie). Il paraît évident que ces Juifs acquis à Jésus et l'ayant reconnu pour leur Messie ne se désignaient pas sous ce vocable de « chrétiens » étranger à leur culture ; ils se pensaient et se présentaient comme d'authentiques Juifs, leur judéité s'étant pleinement épanouie dans l'accueil du Massiah Yéshouha et de Sa mission au sein de la Maison d'Israël. Ils avaient dû cependant admettre et accepter que l'offre du Salut de leur Messie était, non pas exclusive à leur Nation, mais universelle, ouverte et offerte à tous les hommes de bonne volonté de la Gentilité (c'est-à-dire du monde connu à leur époque).

« "Si donc Dieu leur a accordé le même don qu'à nous, pour avoir cru au Seigneur Jésus Christ, qui étais-je, moi, pour faire obstacle à Dieu ?" Ces paroles les apaisèrent, et ils glorifièrent Dieu en disant : "Ainsi donc, aux païens aussi Dieu a donné la repentance qui conduit à la vie !" »³

En particulier, ce sera la tâche qui incombe à l'Apôtre Paul de propager la foi au Christ parmi les autres nations. À Jérusalem, après l'Ascension, parmi les « premiers nés » à la foi messianique, c'est à Jacques, le « frère de Jésus », qu'avait été confié le rôle de pasteur pour guider et enseigner le Peuple élu. Jacques fut le premier évêque de Jérusalem et, de fait, il devint le chef des « Judéo-chrétiens ». Son autorité s'exerçait sur tous les Juifs de la capitale spirituelle du judaïsme et de la Judée, et probablement jusqu'en Galilée. Pour sa part, Jude avait été envoyé en mission à Édesse, auprès d'un roi païen, Abgar, puis en Mésopotamie pour y prêcher la Bonne nouvelle...

En 62 (ap. J.-C.), Jude devait recevoir la triste nouvelle de l'assassinat de son frère.

La date de ce tragique événement nous est précisément connue grâce à l'historien juif Flavius Joseph, qui, au livre vingtième de ses *Antiquités juives*, nous en restitue l'écho retentissant. Notons que Flavius Joseph fut le contemporain de Jacques fils d'Alphée, et voici ce qu'il écrit à son sujet :

« Festus étant mort, Néron donna le gouvernement de la Judée à Albinus, et le roi Agrippa ôta la grande sacrificature à Joseph pour la donner à Ananus fils d'Ananus. Cet Ananus, le père, a été considéré comme l'un des plus heureux hommes du monde ; car il jouit autant qu'il voulut de cette grande dignité, et eut cinq fils qui la possédèrent tous après lui ; ce qui n'est jamais arrivé à nul autre. Ananus, l'un d'eux, dont nous parlons maintenant, était un homme audacieux et entreprenant, et de la secte des Sadducéens qui, comme nous l'avons dit, sont les plus sévères de tous les Juifs et les plus rigoureux dans leurs jugements. Il prit le temps de la mort de Festus et qu'Albinus n'était pas encore arrivé pour assembler un conseil devant lequel il fit venir Jacques, frère de Jésus, nommé Christ, et quelques autres, les accusa d'avoir contrevenu à la loi et les fit condamner à être lapidés. Cette action déplut extrêmement à tous ceux des habitants de Jérusalem qui avaient de la piété et un véritable

¹ Voir la présentation de l'Épître de Jude dans la Bible des Racines Hébraïques.

² Jn 14, 6.

³ Ac 11, 17-18.

amour de l'observation de nos lois. Ils envoyèrent secrètement vers le roi Agrippa pour prier de mander à Ananus de n'entreprendre plus rien de semblable, ce qu'il avait fait ne pouvant s'excuser. Quelques-uns d'eux allèrent au devant d'Albinus, qui était alors parti d'Alexandrie, pour l'informer de ce qui s'était passé et lui représenter qu'Ananus n'avait pu, ni dû assembler ce conseil sans sa permission. Il entra dans ce sentiment, et écrivit à Ananus, avec colère et menaces de le faire châtier. Agrippa, le voyant si irrité contre lui, lui ôta la grande sacrificature qu'il n'avait exercée que quatre mois. »⁴

Le passage rédigé par Flavius Joseph est riche en informations d'un grand intérêt pour notre sujet. Permettez-moi d'en relever un certain nombre et d'y attacher le temps nécessaire à leur mise en relief.

Concernant la précision de la date de l'assassinat de Jacques, les archives romaines sont formelles quant à l'an 62, soit la huitième année du règne de Néron, qui nomme, sur les conseils de Sénèque, Albinus pour remplacer le défunt Festus au poste de Procurateur de la Judée-Samarie. Or, le pouvoir de prononcer la peine capitale étant réservé au seul représentant de César, en se substituant à lui, même après avoir convoqué un conseil (le Sanhédrin ?), le nouveau Grand Prêtre, Ananus, se retrouvait hors-la-loi de Rome et possiblement en butte à des représailles. Il pouvait arguer d'un entre-deux juridique et d'une précipitation qu'aurait motivé une situation d'urgence... Mais le subterfuge ne trompa personne.

Le roi Agrippa II, représentant légitime de la lignée royale asmonéenne, qui avait reçu de Rome son trône et le pouvoir religieux de nommer le Grand Prêtre du Temple de Jérusalem, prit la décision de révoquer Ananus pour lui éviter un sort plus humiliant encore que la destitution. Du reste, Flavius Joseph était bien placé pour pouvoir en juger, de part son noble statut au sein de la société juive de l'époque : « Comme je tire mon origine par une longue suite d'aïeux de la race sacerdotale, je pourrais me vanter de la noblesse de ma naissance, puisque chaque nation établissant la grandeur d'une maison sur certaines marques d'honneur qui l'accompagnent, c'en est parmi nous une des plus signalées que d'avoir l'administration des choses saintes. Mais je ne suis pas seulement descendu de la race des sacrificateurs, je le suis aussi de la première des vingt-quatre lignées qui la composent, et dont la dignité est éminente par dessus les autres. À quoi je puis ajouter que du côté de ma mère je compte des rois entre mes ancêtres ; car la branche des Asmonéens, dont elle est descendue, a possédé tout ensemble durant un long temps parmi les Hébreux le royaume et la souveraine sacrificature »⁵. Plus loin, au chapitre VIII du livre XX, Flavius Joseph établit l'origine des premiers Grands sacrificateurs et donne en résumé l'histoire de leurs successeurs ; passage qu'il conclut par la remarque suivante : « Après la mort d'Hérode et d'Archélaüs [son fils], le gouvernement de notre nation redevint aristocratique, et c'étaient les grands sacrificateurs qui avaient la principale autorité ». Selon la prophétie, le sceptre était sorti de Judée lorsque le Messie Jésus se révéla... Quant à Ananus, le père d'Ananus II, il n'est autre que le Grand prêtre Hanne (*Annas* en grec), devant lequel Jésus comparut dans la nuit du jeudi au vendredi saints⁶. Hanne était aussi le beau-père de Caïphe, Sacrificateur suprême durant la vie publique du Christ. Jacques se retrouve ainsi, trente-deux ans plus tard, dans la même situation extrême que son illustre cousin Jésus.

Hanne nous est souvent donné pour le chef de file du parti des Sadducéens, au nombre desquels, à l'évidence, – ce que nous confirme Flavius Joseph –, figurait son propre fils Ananus. De la sorte, Flavius Joseph considère les Sadducéens comme « les plus sévères de tous les Juifs », ce qu'il ne faut pas entendre de l'austérité de leurs mœurs mais de la radicalité de leur doctrine : car ils ne croient pas, à la différence de la secte des Pharisiens, à la résurrection des corps, pas plus qu'à l'existence des anges, à la grande consternation des adeptes du *Livre d'Hénoch*, mais ils estiment que

⁴ *Antiquités juives*, livre XX, ch. VIII, trad. de l'original en grec par Arnaud d'Andilly.

⁵ Introduction autobiographique à l'ouvrage des *Antiquités juives*.

⁶ Jn 18, 13-24.

leur élévation et leur richesse ici-bas sont les fruits d'une récompense que Dieu verse pour ceux qui obéissent à la lettre à Ses commandements ; titres et biens en abondance témoignant, et devant témoigner aux yeux du peuple de leur supériorité manifeste dans la conformité aux décrets divins. Nulle autre récompense, selon eux, n'est à attendre dans l'au-delà que celle dont ils jouissent en ce monde au regard de tous. Ce à quoi Jésus déclara : « Malheur à vous, les riches, car vous avez déjà touché votre récompense »⁷ !

Ce ne sont donc pas les Pharisiens, parmi lesquels Jacques fils d'Alphée jouit d'une réputation de sainteté par sa piété remarquable et sa croyance affirmée en la résurrection, qui s'en prirent au « frère du Seigneur » mais les Sadducéens, qui étaient les adversaires des Pharisiens et plus particulièrement parmi ces-derniers ceux des adeptes de la Voie. Toujours selon Flavius Joseph, il est à noter la réaction outrée que suscita chez le peuple de Jérusalem ce crime à l'encontre d'un homme de si parfaite piété et d'aussi grande dévotion au Temple que Jacques le Mineur.

Mais voyons, maintenant, les témoignages recueillis par J. de Voragine, témoignages sur le même événement de l'assassinat de Jacques d'Alphée, témoignages que nous pourrions comparer avec le récit de Flavius Joseph. Tout d'abord, la *Légende Dorée* confirme l'exemplarité des vertus de l'Apôtre Jacques le Mineur :

« On l'appelle encore Jacques le Mineur, pour le distinguer de Jacques le Majeur, fils de Zébédée [...]. On l'appelle aussi Jacques le Juste, à cause du mérite de son excellentissime sainteté : car, d'après saint Jérôme, il fut en telle révérence et sainteté au peuple que c'était à qui pourrait toucher le bord de son vêtement. En parlant de sa sainteté, Hégésippe, qui vivait peu de temps après les apôtres, écrit, selon les *Histoires ecclésiastiques* : "Jacques, le frère du Seigneur, généralement surnommé le Juste, fut chargé du soin de l'Église depuis J.-C. jusqu'à nos jours. Il fut saint dès le ventre de sa mère ; il ne but ni vin, ni bière ; il ne mangea jamais de viande ; le fer ne toucha pas sa tête ; il n'usa jamais d'huile, ni de bain ; il était toujours couvert d'une robe de lin. Il s'agenouillait tant de fois pour prier que la peau de ses genoux était endurcie comme la plante des pieds. En raison de cet état de justice extraordinaire et constante, il fut appelé juste et *abba*, qui veut dire défense du peuple et justice. Seul de tous les apôtres, à cause de cette éminente sainteté, il avait la permission d'entrer dans le saint des saints." On dit encore que ce fut le premier des apôtres qui célébra la messe ; car, pour l'excellence de sa sainteté, les apôtres lui firent cet honneur de célébrer, le premier d'entre eux, la messe à Jérusalem, après l'ascension du Seigneur »⁸.

Il est ainsi très probable, tel un nouvel Aaron, que Jacques ait embrasé la jalousie des prétendants au sacerdoce suprême et des officiants au Temple. Et bien que le sacrifice qu'il célèbre soit non sanglant, car eucharistique, il n'en demeure pas moins hautement sacrificiel et concurrent de ceux pratiqués dans l'enceinte du Temple. Du reste, sans équivoque, l'Épître aux Hébreux annonce que les sacrifices rituels sont dépassés, ou mieux, sont couronnés à jamais par celui, ultime, accompli par Jésus en Sa personne⁹.

Dès lors, l'hostilité des autorités du Temple envers l'Église des Judéo-chrétiens ne devait cesser de grandir, et Ananus, tel un nouveau Coré, se révolter contre le choix fait par Dieu de Son prêtre Jacques pour la sanctification du Peuple élu. La référence à la figure de Coré est explicite dans l'Épître de Jude, mais nous verrons cela dans un chapitre à part entière, tant le sujet est crucial. En attendant, pour ce qui touche aux circonstances exactes du martyre de Jacques, voici la compilation opérée par J. de Voragine à partir des sources dont il disposait :

⁷ Luc 6, 24.

⁸ Jacques de Voragine, *Légende Dorée*, Tome 1, page 334, éd. GF-Flammarion pour le livre de poche, 2000.

⁹ He 9, 11-14.

« La trentième année de son épiscopat, les juifs n'ayant pas pu tuer saint Paul, parce qu'il en avait appelé à César et qu'il avait été envoyé à Rome, tournèrent contre saint Jacques leur tyrannie et leur persécution. Hégésippe, contemporain des apôtres, raconte, et on le trouve aussi dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe¹⁰, que les juifs, cherchant l'occasion de le faire mourir, allèrent le trouver et lui dire : "Nous t'en prions, détrompe le peuple de la fausse opinion où il est que Jésus est le Christ. Nous te conjurons de dissuader, au sujet de Jésus, tous ceux qui se rassembleront le jour de Pâques. Tous nous obtempérerons à ce que tu diras, et nous, comme le peuple, nous rendrons de toi ce témoignage que tu es juste et que tu fais acception de personne." Ils le firent donc monter sur la plateforme du temple et lui dirent en criant à haute voix : "Ô le plus juste des hommes, auquel nous devons tous obéir, puisque le peuple se trompe au sujet de Jésus qui a été crucifié, expose-nous ce qu'il t'en semble." Alors saint Jacques répondit d'une voix forte : "Pourquoi m'interrogez-vous touchant le Fils de l'homme : voici qu'il est assis dans les cieux, à la droite de la puissance souveraine, et qu'il doit venir pour juger les vivants et les morts." En entendant ces paroles, les chrétiens furent remplis d'une grande joie et écoutèrent l'apôtre volontiers ; mais les Pharisiens et les Scribes dirent : "Nous avons mal fait en provoquant ce témoignage de Jésus ; montons donc et nous le précipiterons du haut en bas, afin que les autres effrayés n'aient pas la présomption de le croire." Et tous à la fois s'écrièrent avec force : "Oh ! oh ! le juste est aussi dans l'erreur." Ils montèrent et le jetèrent en bas, après quoi, ils l'accablèrent sous une grêle de pierres en disant : "Lapidons Jacques le Juste." Il ne fut cependant pas tué de sa chute, mais il se releva et se mettant à genoux, il dit : "Je vous en prie, Seigneur, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font." Alors un des prêtres, qui était des enfants de Rahab, s'écria : "Arrêtez, je vous prie, que faites-vous ? C'est pour vous que prie ce juste, et vous le lapidez !" Or, l'un d'entre eux prit une perche de foulon, lui en asséna un coup sur la tête et lui fit sauter la cervelle. C'est ce que raconte Hégésippe. Et saint Jacques trépassa au Seigneur par ce martyre sous Néron qui régna l'an 57¹¹ : il fut enseveli au même lieu auprès du temple. Or, comme le peuple voulait venger sa mort, prendre et punir ses meurtriers, ceux-ci s'enfuirent aussitôt. [Flavius] Joseph rapporte que ce fut en punition du péché de la mort de Jacques le Juste qu'arrivèrent la ruine de Jérusalem et la dispersion des juifs, mais principalement pour la mort du Seigneur qu'advint cette destruction, selon que l'avait dit le Sauveur : "Ils ne te laisseront pas pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée." Mais parce que le Seigneur ne veut pas la mort du pécheur, et afin que les juifs n'eussent point d'excuses, pendant 40 ans, il attendit qu'ils fissent pénitence, et par les apôtres, particulièrement par saint Jacques, frère du Seigneur, qui prêchait continuellement au milieu d'eux, il les rappelait au repentir. Or, comme il ne pouvait les rallier par ses avertissements, il voulut du moins les effrayer par des prodiges [...] Or, comme les juifs n'étaient pas convertis par ces avertissements, et qu'ils ne s'épouvantaient point à ces prodiges, quarante ans après, le Seigneur amena à Jérusalem Vespasien et Titus qui détruisirent la ville de fond en comble. »¹²

Les différences avec le texte de Flavius Joseph sont notables, mais non incompatibles, à l'exception de celle qui fait des Pharisiens les assassins de Jacques. Prenons en charge précisément ce cas antinomique entre les deux récits, et exposons le jugement par lequel il faut le résoudre.

« Les juifs n'ayant pas pu tuer saint Paul », écrit J. de Voragine, et il dénonce ici certains d'entre eux issus de la secte des Pharisiens, il imagine que les mêmes auraient reporté leur vindicte contre Jacques... Dans les Actes des Apôtres, rédigés par saint Luc, il est précisé que ce sont des Juifs pharisiens de la diaspora d'Asie Mineure qui tentèrent d'enlever à Paul la vie alors qu'il était dans le Temple, et, comme eux, en pèlerinage, à la Pentecôte de l'an 58¹³. Il ne s'agissait pas de tous les Pharisiens, dont la secte se divise en de nombreuses obédiences, depuis la rivalité historique entre El Chamai et Hillel, les deux figures tutélaires de cette mouvance spirituelle au sein du judaïsme. Or Jacques était un pharisien de stricte observance, et nul Pharisien n'aurait osé l'attaquer sur le terrain

¹⁰ Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, livre II, ch. XXIII.

¹¹ En réalité, Néron devint empereur en 54 après J.-C.

¹² Jacques de Voragine, *Légende Dorée*, Tome 1, page 335-337.

¹³ Ac 21, 27-28.

de la pratique des *mitsvot*, pratique dans laquelle, de notoriété publique, il excellait. Ce sont donc bel et bien des Sadducéens qui s'en sont pris à Jacques sous le prétexte qu'il dénonçait les abus des riches et qu'il infligeait au quotidien un démenti cinglant à leurs prétentions, par l'exemple parfait de son humilité et de sa pauvreté. Du reste, dans la lettre qu'il écrivit dans ces années-là à ses ouailles, Jacques fit (involontairement) prophétie de son futur assassinat :

« Alors, vous les riches, pleurez à grand bruit sur les malheurs qui vous attendent ! Votre richesse est pourrie, vos vêtements rongés des vers ; votre or et votre argent rouillent et leur rouille servira contre vous comme témoignage, elle dévorera vos chairs comme un feu. Vous vous êtes constitué des réserves à la fin des temps ! Voyez le salaire des ouvriers qui ont fait la récolte dans vos champs : retenu par vous, il crie et les clameurs des moissonneurs sont parvenues aux oreilles du Seigneur Sabaoth. Vous avez eu sur terre une vie de confort et de luxe, vous vous êtes repus au jour du carnage. Vous avez condamné, vous avez assassiné le juste : il ne vous résiste pas. »¹⁴

Le verset 6, prophétique, devait s'accomplir en 62 !

Lorsque, quatre ans plus tôt, Paul avait été arrêté dans le Temple et traîné devant le Sanhédrin pour y être jugé comme ennemi de la Loi, la rivalité politique, mais surtout très conflictuelle sur le plan théologique, entre Sadducéens et Pharisiens, exploitée astucieusement à cette occasion par l'Apôtre des nations, devait lui sauver la mise. Mais reprenons cela du début, avec l'arrivée de Paul à Jérusalem et son accueil par Jacques et tous les membres influents de l'Église judéo-chrétienne, qui s'inquiètent, eux aussi, de l'audace de ses enseignements concernant la Loi mosaïque :

« À notre arrivée à Jérusalem [écrit Luc], c'est avec plaisir que les frères nous ont accueillis. Le lendemain, Paul s'est rendu avec nous chez Jacques où tous les anciens se trouvaient aussi. Les ayant salués, il leur racontait en détail tout ce que, par son service, Dieu avait accompli chez les païens. Les auditeurs de Paul rendaient gloire à Dieu et lui dirent : "Tu peux voir, frère, combien de milliers de fidèles il y a parmi les Juifs, et tous sont d'ardents partisans de la Loi. Or ils sont au courant de bruits qui courent à ton sujet : ton enseignement pousserait tous les Juifs qui vivent parmi les païens à abandonner Moïse ; tu leur dirais de ne plus circoncire leurs enfants et de ne plus suivre les règles. Que faire ? Ils vont sans aucun doute apprendre que tu es là. Fais donc ce que nous allons te dire. Nous avons quatre hommes qui sont tenus par un vœu. Prends-les avec toi, accomplis la purification en même temps qu'eux et charge-toi de leurs dépenses. Ils pourront ainsi se faire raser la tête et tout le monde comprendra que les bruits qui courent à ton sujet ne signifient rien, mais que tu te conformes, toi aussi, à l'observance de la Loi. Quant aux païens qui sont devenus croyants, nous leur avons écrit nos décisions : se garder de la viande des sacrifices païens, du sang, de la viande étouffée, et de l'immoralité." »¹⁵

Les Juifs qui ont reconnu Jésus pour le Messie n'ont pas à abandonner la pratique du judaïsme de leurs pères tandis que les nouveaux « chrétiens » arrachés au paganisme, eux, ne sont pas tenus de se soumettre aux prescriptions établies par Moïse, à l'exception des quatre restrictions définies lors du premier concile de Jérusalem en 49. Les païens convertis n'ont plus, depuis lors, l'obligation de la circoncision pour intégrer la Communauté de foi. Paul, lui, est Juif de naissance, et il ne peut renoncer aux pratiques rituelles sans risquer le scandale. Ce que les frères de Jérusalem lui suggèrent, c'est de faire réclame de son adhésion pleine et entière au judaïsme. La démonstration d'observance de la loi sur les vœux par la présence de Paul dans le Temple n'aura malheureusement pas suffi à calmer les esprits échauffés de certains Juifs. Et Paul de se retrouver traîné devant le Sanhédrin, le tribunal religieux suprême :

¹⁴ Jc 5, 1-6.

¹⁵ Ac 21, 17-25.

« Sachant que l'assemblée était en partie sadducéenne et en partie pharisienne, Paul s'écria au milieu du Sanhédrin : "Frères, je suis Pharisien, fils de Phariséens ; c'est pour notre espérance, la résurrection des morts, que je suis mis en jugement." Cette déclaration était à peine achevée qu'un conflit s'éleva entre Phariséens et Sadducéens et l'assemblée se divisa. Les Sadducéens soutiennent en effet qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit, tandis que les Phariséens en professent la réalité. Ce fut un beau tapage. Certains scribes du groupe pharisien intervinrent et protestèrent énergiquement : "Nous ne trouvons rien à reprocher à cet homme. Et si un esprit lui avait parlé ? ou bien un ange ?" Comme le conflit s'aggravait, le tribun, par crainte de les voir mettre Paul en pièces, donna l'ordre à la troupe de descendre le tirer du milieu d'eux et de le ramener dans la forteresse. »¹⁶

Cette fois-là l'autorité romaine était présente et intervint à propos. Jacques n'eut pas cette chance... De plus, le « conseil » qui prit en charge de le juger n'était pas le Sanhédrin au grand complet, devant lequel Jacques, comme jadis Paul, eut pu se prévaloir du soutien des Phariséens. Il s'agissait donc dans son cas d'un conseil restreint, composé uniquement de Grands prêtres, soumis et dévoués à la personne du Grand sacrificateur Ananias le Sadducéen. Par ailleurs, et différemment du récit des Actes des Apôtres, qui distingue quatre temps dans la dramaturgie de la mésaventure paulinienne, à savoir l'altercation au Temple, son plaidoyer devant le peuple, l'agitation qui s'en suivit, son déferrement devant le Sanhédrin et la tentative avortée de jugement, il semble que dans le cas de Jacques, l'auteur de la *Légende Dorée* ait fusionné en un seul acte présence, profession de foi, altercation populaire, jugement et exécution capitale dans l'enceinte du Temple.

Et quid de Jude et de son épître, me direz-vous ?

Non, je n'oublie pas le petit frère du supplicié. Jude aura appris la mort de son frère et les terribles circonstances de son martyre. Il ne fait pratiquement aucun doute que, la nouvelle connue, il prit le chemin de Jérusalem pour aller honorer la mémoire de son frère défunt et saluer le lieu de sa dépouille, mais aussi dut-il se rendre dans la capitale du judaïsme afin de s'assurer de l'avenir de la communauté judéo-chrétienne injustement meurtrie, et, sous le choc, très ébranlée. Jude étant lui-même compté parmi les Douze et de la famille du Sauveur, sa présence était hautement requise.

La nature même de sa lettre se déduit de la nécessité dans laquelle il était à la fois de rassurer les membres de l'Église de Jérusalem de leur commune espérance du Salut et de condamner le crime commis par des exemples bibliques frappants. Jamais Jude n'aurait pris la plume pour leur écrire du vivant de son frère Jacques en se substituant à lui dans sa juridiction d'évêque. La lettre, adressée aux Judéo-chrétiens, ne s'explique que par la disparition de Jacques et dans l'attente d'une nouvelle nomination à la tête de l'Église de Jérusalem. Jude ne sera pas choisi pour succéder à son frère, l'évangélisation aux lointains le portant d'avantage à l'accomplissement de sa mission dans le Christ Jésus. À moins qu'il eût jugé bon, avec les anciens de la communauté judéo-chrétienne, que ce fût à un autre de ses frères, Simon, de remplacer Jacques au siège de Jérusalem. Alphée et Marie de Cléophas eurent quatre fils : Josés, Simon, Jacques et Jude. Simon, souvent nommé Siméon dans les sources, pour ne pas être confondu avec Simon Pierre, le chef des Apôtres, ou avec Simon le Zélote, succéda donc à son frère Jacques pour devenir le second évêque de Jérusalem.

Concomitamment à ces événements, l'hostilité des Juifs envers les Romains n'avait cessé de croître : « En 66 ce nationalisme atteint son paroxysme. La communauté [judéo-]chrétienne se retire alors à Pella, en Transjordanie, ce qui équivalait pour elle à se désolidariser du destin national d'Israël¹⁷. Elle avait à sa tête Siméon, cousin de Jésus, qui avait succédé à Jacques. Ce geste, plus qu'aucun autre, marque la rupture définitive de l'Église avec le judaïsme. La communauté de Jérusalem avait essayé jusqu'au bout de maintenir son contact avec les juifs et de travailler à leur conversion au Christ. Malgré cela, elle avait été persécutée par eux. Elle laisse désormais Israël

¹⁶ Ac 23, 6-10.

¹⁷ Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, livre III.

marcher vers son destin. En 70, Titus s’empare de Jérusalem, massacre la population juive [de la ville] et rase le Temple. »¹⁸

Damien Saurel
© Hypallage Editions – 2026

Hypallage Editions



¹⁸ Jean Daniélou et Henri Marrou, *Nouvelle Histoire de l'Église*, tome 1, 1963.